



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Antenne Sciences Po Dijon - Subvention de fonctionnement année scolaire 2010 - 2011

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de son attractivité. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

Depuis 2001, le Grand Dijon a vivement soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne, le 1er cycle est-européen de Sciences Po Dijon.

Depuis 2008, une convention cadre de partenariat est renouvelée entre la Fondation nationale des Sciences politiques de Paris, « Sciences Po », et le Grand Dijon, afin de contribuer au financement du premier cycle Est Européen de Sciences Po Paris à Dijon, à hauteur de 150 000 €, selon la répartition suivante :

- subvention de 122 640 € à la Fondation nationale des Sciences politiques ;
- somme de 27 360 € consacrée au paiement de six bourses.

En 2009, une convention d'objectifs et de moyens a été signée, avec les mêmes conditions financières, en signalant toutefois que la participation financière du Grand Dijon serait dégressive dans les années à venir.

Pour l'année universitaire 2010-2011, il est proposé de renouveler cette convention d'objectifs et de moyens, avec les axes suivants :

■ *Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;*

■ *Proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne ;*

■ *Développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, son développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture à l'international.*

Et de verser **une subvention de fonctionnement de 122 640 €** à la Fondation nationale des Sciences Politiques. En effet, la Ville de Dijon, qui poursuit sa contribution à la formation et à la vie étudiante, prendra, dorénavant, en charge le versement des bourses aux étudiants de Sciences Po Dijon.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de participer** au fonctionnement du premier cycle est-européen de Sciences Po à Dijon, en versant une subvention de 122 640 € pour l'année universitaire 2010-2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**Fondation Nationale
des Sciences Politiques de Paris
27, rue Saint Guillaume**

**Communauté de l'agglomération dijonnaise
40, avenue du Drapeau**

PARIS

DIJON

**CONVENTION DE PARTENARIAT
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Sciences Po, campus de Dijon - Grand Dijon

Année 2010 - 2011

Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise du 10 octobre 2002 déterminant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2003 décidant d'un soutien au Premier cycle est-européen de Sciences Po Paris à Dijon,

ENTRE

La communauté de l'agglomération dijonnaise, sise 40, avenue du Drapeau à Dijon, représentée par son président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 octobre ci-après désignée « Le Grand Dijon »,

La Fondation des Sciences Politiques de Paris (FNSP), sise 27, rue Saint-Guillaume à Paris, représentée par Monsieur Richard DESCOINGS, son administrateur, ci-après désignée « Sciences Po ».

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence de pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel d'attractivité du territoire de l'agglomération dijonnaise. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

Le Grand Dijon poursuit, par ailleurs, une politique internationale et européenne, sur le plan économique comme sur le plan social. A cet effet, le Grand Dijon souhaite développer des liens économiques et culturels avec des pays et villes étrangères, au moyen d'échanges scolaires, universitaires, de congrès, de manifestations culturelles d'envergure, de projets de coopération et de partenariats.

Créé en 2001, le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon accueille des étudiants français et étrangers en 1ère et 2ème année de Sciences Po.

Depuis la rentrée 2009, Sciences Po a réformé son cursus de 1er cycle, qui devient le « collège universitaire » de Sciences Po, aboutissant à un diplôme de bachelor. Le collège universitaire est composé de sept campus, dont celui de Dijon (aux côtés de ceux du Havre, de Menton, de Nancy, de Paris, de Poitiers et, à partir de 2010, de Reims).

Depuis 2001, plusieurs centaines d'étudiants ont été formés par l'antenne dijonnaise de Sciences Po. En 2010-2011, 158 étudiants sont inscrits, dont 111 sur site. Entre 50 et 70% des étudiants accueillis par ce campus sont de nationalité étrangère, centre-européenne notamment.

Les étudiants du campus européen de Dijon suivent les enseignements pluridisciplinaires en sciences sociales, qui font la réputation d'excellence de Sciences Po. Ils se préparent pour des carrières à haute responsabilité, dans le secteur public ou privé, à l'échelle de l'Europe élargie. De même que les étudiants français, les étudiants des pays de l'Europe centrale et orientale sont recrutés selon une procédure d'admission très sélective.

Le Grand Dijon s'inscrit dans la tradition de Dijon et de la Bourgogne en matière de relations avec l'Europe centrale et orientale, en poursuivant notamment quatre objectifs :

- contribuer à ouvrir le Grand Dijon sur les pays de l'Europe centrale et orientale ;
- développer dans la culture des acteurs socio-économiques et institutionnels locaux les intentions et les pratiques de travail en commun avec ces pays ;
- faire connaître le Grand Dijon dans les pays de l'Europe centrale et orientale ;
- conférer au Grand Dijon le statut d'une « porte de la France » pour les pays de l'Europe centrale et orientale.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'objectifs et de moyens :

- **développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;**
- **proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne ;**
- **développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, un développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture à l'international.**

Article 1 : LES OBJECTIFS

1 - 1 : Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel

➤ Promotion et recrutement internationaux et nationaux

Sciences Po développe une politique active de recrutement des étudiants pour le campus européen de Dijon en Europe centrale, orientale et balkanique, contribuant ainsi au rayonnement international et à la notoriété du Grand Dijon.

Sciences Po assure également une promotion du campus de Dijon auprès des lycéens français, renforçant ainsi l'attractivité du Grand Dijon en tant que pôle reconnu en matière d'enseignement supérieur.

➤ Accueil et formation des étudiants

Sciences Po accueille environ 150 étudiants au sein du campus de Dijon (sur 3 années d'études, soit 90-120 étudiants sur site). Le campus européen de Dijon leur assure une formation d'excellence, correspondant aux standards qui font la réputation du collège universitaire de Sciences Po. Le socle commun d'enseignements fondamentaux pluridisciplinaires et méthodologiques est complété, à Dijon, par un approfondissement sur les affaires européennes et sur l'Europe centrale et orientale.

➤ Suivi des anciens étudiants et constitution d'un réseau

Sciences Po assure, dans la mesure du possible, un suivi de ses anciens étudiants et encourage la mise en place d'un réseau. Elle fait profiter le Grand Dijon de ce réseau, notamment pour assurer la diffusion des offres de stage ou d'emploi du Grand Dijon ou pour établir le contact avec des organismes qui accueillent les anciens étudiants du campus européen de Sciences Po à Dijon.

Les projets 2010

- Consolider le socle de recrutement des élèves excellents, dans les pays membres de l'Union européenne ayant adhéré en 2004/2007 ;
- Développer la notoriété de Sciences Po et de son campus européen à Dijon, ainsi que le recrutement dans les pays des Balkans occidentaux ;
- Développer le recrutement d'une nouvelle population d'élèves, avec une faible maîtrise du français au départ, à travers le programme spécifique à français renforcé ;
- Développer la notoriété de Sciences Po auprès des lycées du Grand Dijon, de la Bourgogne et des régions limitrophes ;
- Maintenir l'excellence de l'équipe pédagogique et son caractère international, tout en valorisant les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur locaux ;
- S'inscrire dans une politique globale d'enseignement supérieur du territoire, avec notamment un travail avec le Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté ;
- Pérenniser le dispositif d'une « bourse jeune chercheur PECO », permettant à un jeune chercheur issu d'un des « nouveaux » Etats membres de l'Union européenne de passer un semestre à Dijon, y assurer des enseignements et poursuivre ses recherches ; profiter de ce dispositif pour renforcer la notoriété du Grand Dijon dans les universités en Europe centrale et orientale ;
- Pérenniser le double cursus pour les étudiants de Sciences Po en partenariat avec la Faculté de Droit de l'Université de Bourgogne et l'adaptation du dispositif sur la base des enseignements de la première année de la mise en œuvre de ce programme ;
- A l'approche du 10ème anniversaire de la création du campus de Dijon, engager une réflexion sur la stratégie de développement pour les années à venir ;
- Organiser un événement visant à faire revenir les anciens du campus à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de sa création (printemps 2011).

1 – 2 : Proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne

➤ Événements grand public organisés par Sciences Po

Sciences Po développe des conférences animées par des personnalités reconnues pour leur expertise ou expérience, et qui interviennent sur des sujets historiques, économiques, politiques ou culturels, portant notamment sur les pays de l'Europe centrale et orientale et plus généralement sur les questions concernant l'Union européenne. Les chercheurs des centres de recherche de Sciences Po (notamment du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales de Sciences Po - CERI) interviennent, entre autres, à ces occasions. Tous ces événements sont ouverts à un large public et une large publicité en est faite, mentionnant le soutien du Grand Dijon au fonctionnement du campus européen de Sciences Po.

➤ Événements à organiser avec les entreprises de l'agglomération, notamment en partenariat avec les syndicats patronaux, MEDEF, CGPME...) ou les différentes filières industrielles.

➤ Événements organisés par les étudiants

Les étudiants de Sciences Po, à travers leurs « projets collectifs », contribuent à l'animation de la vie intellectuelle, culturelle et citoyenne du Grand Dijon. Des événements divers (expositions, conférences, spectacles, ...) généralement ouverts au grand public, ou encore des projets de formation ou sensibilisation ciblant soit le grand public, soit un public défini (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, etc.) sont organisés.

➤ Événements académiques ou scientifiques

Sciences Po organise des colloques ou séminaires, en associant, par exemple, des chercheurs internationaux, souvent en partenariat avec d'autres établissements dijonnais. Dans la mesure du possible, ces événements sont ouverts au grand public. Ils permettent de renforcer l'attractivité et la notoriété du Grand Dijon dans la communauté académique européenne.

Les projets 2010

- Poursuite des conférences grand-public et des partenariats avec divers partenaires locaux et/ou entreprises locales, visant la sensibilisation aux enjeux de l'actualité et aux questions européennes ;
- Mettre en place un système de promotion plus efficace de ces événements auprès des habitants du Grand Dijon, en développant notamment des partenariats avec les médias du territoire du Grand Dijon ;
- Journée européenne des langues - Printemps de l'Europe ;
- Projets collectifs des étudiants - axes thématiques 2010-11 :
 - . 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Schuman ;
 - . réunification allemande ;
 - . actualité européenne : la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, la stratégie de sortie de crise de l'UE, l'intégration des Balkans occidentaux, ...).

1 - 3 : Développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, son développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture internationale.

➤ Coopération avec le Grand Dijon

Sciences Po et le Grand Dijon mettront en œuvre des partenariats de travail centrés sur le développement des relations avec les PECO, à vocation notamment économique. Dans cette optique, Sciences Po mettra à la disposition du Grand Dijon l'expertise et la volonté institutionnelle qu'elle peut mobiliser dans ce domaine. Cette coopération peut inclure la mise à disposition de stagiaires ou encore l'intégration des préoccupations du Grand Dijon dans la définition des thèmes des travaux pratiques, menés par les étudiants de Sciences Po dans le cadre de leurs études. Les élus ainsi que les agents du Grand Dijon pourront également, selon des modalités à définir d'un commun accord, participer à des sessions de formation continue proposées par Sciences Po.

➤ L'égalité des chances

Sciences Po encouragera des actions visant à renforcer l'égalité des chances, grâce notamment à la mise en place de partenariats avec des lycées de l'agglomération dijonnaise.

➤ Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur visant à promouvoir l'attractivité du territoire du Grand Dijon en tant que pôle d'excellence dans ce domaine.

Sciences Po poursuivra ses coopérations, notamment avec l'Université de Bourgogne, l'ESC Dijon-Bourgogne et le Polytechnicum de Bourgogne. Des événements académiques renforceront le rayonnement international de Dijon ou la sensibilisation du grand public aux enjeux politiques, économiques et sociaux du monde contemporain.

➤ Partenariats avec des entreprises du territoire, notamment avec celles qui travaillent ou qui souhaitent travailler avec les pays de l'Est, en s'appuyant sur les syndicats patronaux ou les filières industrielles

Projets 2010

- Accompagner le Grand Dijon dans sa volonté de poursuivre sa politique d'ouverture et de coopération institutionnelle et économique avec des partenaires d'Europe centrale et orientale ;
- Faire mieux connaître Sciences Po aux entreprises locales et accompagner des missions, avec des chefs d'entreprises du territoire, dans les pays de l'Est ;
- Définir et réaliser des projets concrets avec divers partenaires : l'Université de Bourgogne, l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon, le Polytechnicum (notamment autour de « l'Ecole de Printemps », consacrée aux humanités scientifiques, un colloque sur les « mythes fondateurs de l'Union européenne » avec l'UB...);
- En fonction des besoins du Grand Dijon, réaliser des enquêtes dans le cadre des enseignements de Sciences Po ;
- Mettre en place un système de stages efficace et attractif pour les étudiants (présents ou anciens) du campus européen de Sciences Po au sein des services du Grand Dijon ;
- Développer des partenariats avec des établissements scolaires présents sur le territoire du Grand Dijon et de la Région de Bourgogne, notamment les lycées, avec pour but de renforcer l'égalité des chances de leurs élèves.

Article 2 : LES MOYENS – PARTICIPATION FINANCIERE

2 – 1 : Investissement

Après avoir soutenu financièrement, en 2002, la réhabilitation des locaux dédiés au campus européen de Sciences Po au moment de son installation à Dijon, le Grand Dijon poursuivra cet effort en contribuant, aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne, maître d'ouvrage de l'opération, aux travaux de rénovation du bâtiment annexe, à hauteur de 80.000 euros. Ces travaux

interviendront sur l'année universitaire 2010-2011. Ils permettront à Sciences Po un agrandissement des locaux, rendu nécessaire par son développement croissant.

En effet, de 35 étudiants présents lors de l'ouverture en 2001, Sciences Po est passée à 158 étudiants à la rentrée 2010.

Cette augmentation de l'effectif s'explique par la renommée grandissante du campus, mais aussi par le choix de Sciences Po Dijon de permettre l'accès à des élèves faiblement francophones, en élargissant de manière significative son potentiel de recrutement en Europe centrale et orientale. Ce cursus est fondé sur la combinaison d'un apprentissage intensif du français et la possibilité de suivre un certain nombre de cours en anglais. Cette action pilote vise à promouvoir l'enseignement supérieur français, dans un monde largement dominé par la langue anglaise

La question des locaux se pose donc avec acuité, c'est pourquoi la Fondation Nationale de Sciences Politiques a souhaité réhabiliter le bâtiment annexé au 14, avenue Victor Hugo, ce dernier n'ayant pas été rénové lors de la réhabilitation du bâtiment principal.

2 - 2 : Fonctionnement

Une subvention annuelle d'un montant de 122.640 € sera versée à la FNSP pour le soutien au fonctionnement du campus européen du collège universitaire de Sciences Po à Dijon. Le montant de cette subvention devra être intégralement affecté aux dépenses relatives au fonctionnement de ce campus.

Article 3 : LE SUIVI

3 – 1 : Comité de suivi

Une fois par an, un comité de suivi tirera le bilan du partenariat entre le Grand Dijon et Sciences Po, réunissant a minima un représentant de Sciences Po, un élu du Grand Dijon et un représentant des services du Grand Dijon. A tout moment au cours de l'année, l'une des deux parties de ce partenariat peut demander une réunion supplémentaire de ce comité.

3 – 2 : Bilan et projet d'activité

Le directeur du campus européen de Sciences Po présentera, lors de chaque réunion annuelle du comité de suivi, un bilan des activités, le bilan financier et le compte d'exploitation de l'année écoulée, et présentera à cette occasion les projets pour l'année à venir.

3 – 3 : Contrôle financier par le Grand Dijon

Afin de justifier de l'usage de la subvention allouée, Sciences Po s'engage à fournir au Grand Dijon avant le 30 juin de chaque année une présentation détaillée du budget du campus européen de Dijon exécuté au cours de l'année civile précédente, ainsi que les conclusions annuelles du commissaire aux comptes relatives à cet exercice budgétaire.

Article 4- MODALITES DE PAIEMENT

La subvention de fonctionnement sera versée annuellement à Sciences Po.

Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat est conclue pour l'année universitaire 2010-2011, à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Dijon, en deux exemplaires originaux,

le

**Fondation Nationale
des Sciences Politiques de Paris**

L'Administrateur

Richard DESCOINGS

Communauté de l'Agglomération dijonnaise

Le Président

François REBSAMEN